

**Comité de pilotage (COPIL) du site « Natura 2000 » n° FR9400572
(Tanghiccìa-embouchure du Golo-Ciavattone-Mucchiatana)
Compte-rendu de la réunion du vendredi 22 janvier 2016
Communauté des communes de la Casinca – 20215 Arena-Vescovato**

Etaient présents, en tant que membres ou représentants des membres composant le COPIL :

BELZ Patrice, délégué adjoint, conservatoire du littoral (CdL) ;
BRUZI Benoît, maire de Vescovato ;
GUYON Eric, responsable unité « Biodiversité », direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Haute-Corse ;
LEBRET Arnaud, conservatoire des espaces naturels (CEN) de Corse ;
LECCIA Sébastien, département des écosystèmes terrestres, office de l'environnement de la Corse (OEC) ;
MARCHETTI Stéphanie, chef du service départemental des terrains côtiers (SDTC), Département de la Haute-Corse ;
PIAZZA Carole, conservatoire botanique national de Corse, OEC ;
POLI Tony, président de la communauté de communes de la Casinca ;
SILVAGNOLI Philippe, SDTC, Département de la Haute-Corse.
VALENTINI Florian, office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Assistaient également :

BUJOLI Viviane, association « Etudes & chantiers Corsica » (ECC), responsable de l'atelier chantier d'insertion (ACI) « Casinca paese vivu » ;
FORTIER Clément, ECC, ex-responsable de l'ACI « Casinca paese vivu » ;
GUITTON Angélica, étudiante en Master 2 GILE (gestion intégrée du littoral et des écosystèmes), université de Corse ;
LINDORI Fabien, éleveur ovin ;
ORSINI Stéphane, agent chargé de l'animation des documents d'objectifs (DOCOB), communauté de communes de la Casinca ;
VALLESI Don-Louis, éleveur bovin.

Ordre du jour :

- Présentation des actions menées en 2015 ;
- Rapport d'activité du SDTC ;
- Propositions d'actions 2016 ;
- Présentation des projets du Conservatoire du littoral pour 2016 ;
- Questions diverses.

Après avoir accueilli les participants, Tony POLI (TP) entame la réunion du COPIL à 14h15 en expliquant que le calendrier électoral chargé de la première quinzaine de décembre 2015 a obligé à choisir une date différente de celle retenue habituellement. Il précise que la convocation à cette réunion a été envoyée aux membres le 5 janvier 2016 après sondage « Doodle » ayant permis de fixer la date définitive du comité selon les disponibilités de chacun. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et passe la parole à Stéphane ORSINI (SO) qui présente **les actions menées sur le site en 2015.**

SO rappelle que lors du dernier comité de pilotage – qui s’est tenu le 16 décembre 2014 et dont les membres ont été destinataires du compte rendu par mail (le 5 février) puis par courrier postal (le 9 février 2015) – avaient été prévues la mise en œuvre des actions suivantes s’inscrivant dans différentes fiches des DOCOB :

- le suivi et l’animation du site, considérés comme des actions prioritaires conditionnant la portée et l’efficacité des autres opérations à mener, à travers une convention à établir entre l’Etat et une structure animatrice à déterminer ;
- l’information et la sensibilisation du public (fiche action 1.4) sur les secteurs nord et sud (Ciavattone - Tanghiccina et Mucchiatana), à travers l’organisation d’une journée grand public et, surtout, la mise en place d’une signalétique.

Concernant le suivi et l’animation des DOCOB

Cette action a été engagée dès le début de l’année 2015. 2 réunions techniques ont eu lieu à ce sujet entre la communauté de communes et la DDTM. L’une le mercredi 4 février, l’autre le mardi 10 mars, avec, entre les 2, de nombreux échanges afin de mettre au point la convention locale d’animation finalement signée le 16 juin 2015. Cette convention lie pour la période 2015-2016 la collectivité à l’Etat (représenté par la DDTM) pour le suivi, l’animation et la mise en œuvre des DOCOB. Les obligations respectives des signataires sont :

- pour la communauté de communes, qui se positionne donc, désormais, comme structure porteuse et animatrice du site « Natura 2000 », de s’engager à organiser les comités de pilotage, les réunions techniques et les groupes de travail nécessaires, avec rédaction et diffusion des comptes rendus et relevés de décisions aux intéressés ; d’assurer le suivi et la mise en œuvre des DOCOB ; si besoin, de s’occuper du montage et de la gestion des marchés publics de prestations intellectuelles, d’assistance et sous traitance ; et d’établir le programme prévisionnel d’action ainsi que la mise à jour des documents, notamment le remplissage en ligne de la base SUDOCO ;
- pour l’Etat, de s’engager à apporter une aide technique et administrative à la collectivité et d’apporter également un soutien financier à la réalisation des actions prévues par la convention locale d’animation à hauteur de 10 000 € par an, soit 80% du montant estimé du coût de l’animation (25 000 €). Le reste (soit 2 x 2 500 €) étant assumé par la communauté de communes.

Comme le prévoit l’article 6 de ladite convention, le président de la communauté de communes a désigné un agent, en l’occurrence SO, chargé du suivi du site et de l’animation des DOCOB.

Concernant la mise en œuvre des actions

SO aborde en premier lieu les opérations relatives à l’information et à la sensibilisation du public. Suite à la signature de la convention locale d’animation, la communauté de communes a débuté immédiatement l’organisation de la journée de sensibilisation du grand public. Comme il en avait été question à l’occasion de diverses réunions qui se sont déroulées en 2014, le SDTC a confirmé son souhait de monter une opération commune dans le cadre de la manifestation nationale « Fête de la nature » qui s’est tenue le dimanche 24 juin 2015. Ce jour-là, plusieurs activités ont été proposées :

- visite guidée du site de Mucchiatana, sous la conduite des agents départementaux du SDTC ;
- nettoyage de plage au droit des terrains du CdL, autre partenaire de l’opération ;

- Mise en place et animation par la communauté de communes (sur le parking à l'entrée du site de Mucchiatana) d'une exposition sur le tri des déchets ;

- sortie découverte en pirogues de l'embouchure du Golu assurée par le Département de la Haute-Corse en partenariat avec l'association « Aqua Vanua » qui a fourni les embarcations et l'encadrement nécessaire à leur mise en œuvre.

Une seconde journée a pu être proposée dans le cadre d'une autre manifestation nationale. Cette fois, c'était pour les journées européennes du patrimoine 2015. Les partenaires réunis pour l'occasion étaient le CEN Corse (avec le soutien du pôle des lagunes méditerranéennes et l'OEC), la communauté de communes et, à nouveau, l'association « Aqua Vanua ». Cette journée de découverte des trésors naturels et culturels du Golu s'est déroulée le 20 septembre 2015. Elle a permis au public de découvrir, en pirogues à nouveau, mais sous un jour différent, l'embouchure du Golu en pouvant bénéficier à la fois d'un éclairage sur son remarquable patrimoine faunistique et floristique mais aussi sur l'histoire, l'archéologie et la géographie des lieux.

Par ailleurs, concernant la signalétique, la communauté de communes a poursuivi la rédaction des contenus qui seront finalisés prochainement après échange et validation par un groupe de travail composé de personnes ressources membres du COPIL. La nature des supports nécessaires a été déterminée et des devis ont été demandés à différents prestataires. Cette opération d'un coût global de 3 878,28 € HT (y compris la pose du matériel) a reçu le soutien financier de l'Etat (hors convention d'animation) à hauteur de 80%.

SO évoque ensuite les autres actions entreprises en 2015 qui n'ont pas été évoquées lors du précédent COPIL mais qui entrent dans le cadre de l'animation des fiches action des DOCOB. Il s'agit d'abord de la mise en place d'un groupe de travail relatif à la réglementation de la circulation motorisée et de la signalétique afférente à implanter sur le site. Ce groupe de travail a été constitué en juin dernier. Il s'est réuni, à l'invitation de la DDTM et de la collectivité, le 30 juin dans les locaux de la communauté de communes. A l'issue de cette réunion très fructueuse, il a été prévu :

- de préparer une rencontre d'information avec l'ensemble des propriétaires privés identifiés afin de recueillir leurs avis concernant la réglementation de la circulation des engins motorisés sur leurs terrains et la prévision d'éventuelles conventions de passages à établir ;
- de préparer un plan de circulation (sous forme de schémas), avec, si besoin, plusieurs *scenarii* ; permettant de retenir une solution partagée par tous les acteurs.

SO précise aussi que grâce aux informations données par le CdL, cette réunion a également donné la possibilité d'échanger au sujet de la problématique de l'évolution du trait de côte et d'évoquer la gestion des laisses de mer sur la plage de Mucchiatana, au droit des terrains du Conservatoire.

Les 2 actions suivantes concernent la restauration du site et la lutte contre les espèces invasives dans le secteur nord. Leur engagement en 2015 a été rendu possible grâce à un autre dispositif mis en œuvre par ailleurs par la communauté de communes. Il s'agit de l'intervention de l'atelier chantier d'insertion (ACI) « Casinca paese vivu ». Concernant la restauration du site, l'ACI est intervenu, hors emprise du CdL gérée par le SDTC, sur la zone de Ciavattone et de « Cap Sud » (Vescovato/Venzolasca), du 15 au 23 juillet. Cette action de nettoyage a permis d'exporter du site « Natura 2000 » et de déposer en déchèterie un total de 3,7 t d'encombrants (repérés par les éco-gardes en 2014) répartis comme suit : 1,3 t de gravats ; 2,4 t de mélange (déchets divers). Une opération similaire a également été entreprise à Pinarellu (Sorbo-Ocagnano). L'ACI a ensuite été engagé dans une opération de sensibilisation, d'information et de formation à la lutte contre les

espèces envahissantes. Le 27 novembre 2015, une journée d'échange d'expériences a été organisée avec les agents départementaux du SDTC. Le détail de cette opération est donné à travers la projection d'un reportage réalisé pour le compte de la communauté de communes par la société « Forza communication ». L'objectif étant de s'assurer qu'une fois sensibilisés et formés, les membres de l'ACI puissent être en mesure d'intervenir efficacement, et dans le respect des enjeux de conservation concernant les espèces végétales locales à protéger, sur le site « Natura 2000 » hors de l'emprise du CdL gérée par le Département. Les travaux d'arrachage ont débuté en décembre et se poursuivent actuellement en alternance avec les autres missions environnementales assurées par l'ACI sur l'ensemble de la Casinca.

A l'issue de la projection, un débat s'engage concernant la lutte contre la prolifération des griffes de sorcière. Eric GUYON (EG) est partisan de ce type d'intervention par arrachage manuel sur l'arrière-dune surtout et Carole PIAZZA (CP) précise que, dans l'idéal, ces méthodes sont à coupler avec du bouturage d'espèces occupant traditionnellement ce milieu en remplacement des espèces retirées de manière à fixer la dune et le sable. Patrice BELZ (PB) intervient également pour dire qu'il faut bien veiller aux méthodes employées dans ce type d'action qui doivent être adaptées. Les membres du COPIL valident le contenu du reportage afin que la communauté de communes et ses partenaires puissent en débiter la diffusion auprès du public via les sites web et les réseaux sociaux. CP signale qu'il faudrait, au préalable et si possible, ôter le terme inapproprié d'« endémique » dans l'une des interviews. La communauté de communes s'engage à faire effectuer cette retouche par la société « Forza communication » avant diffusion.

En marge de ces actions prioritaires, la communauté de communes a également reçu sur le site, le 19 novembre, une demi-douzaine d'étudiants en Master de l'université de Corse, accompagnée de leur professeur. La visite commentée du site naturel s'inscrivait dans une découverte générale du patrimoine de la Casinca et dans les actions entreprises par la collectivité pour l'animer et le valoriser.

Pour être complet, SO cite la participation de la communauté de communes à la journée des animateurs « Natura 2000 » organisée par la DDTM le 28 mai 2015, ainsi que les réunions préparatoires du dernier trimestre 2015 avec les prestataires pour la création de la première lettre d'information du site, thème qui est abordé plus loin au sujet des actions proposées en 2016.

Aucune autre précision n'étant demandée au sujet des opérations de l'année écoulée, la parole est donnée à Stéphanie MARCHETTI (SM) qui présente **l'activité du SDTC sur le site en 2015**. Son intervention débute par un rappel des objectifs de gestion et un point rapide sur l'action de lutte contre les espèces envahissantes. Celle montrée dans le reportage mais aussi : figuier de Barbarie ; mimosa (thème repris plus loin) ; pittosporum.

Pour les moyens humains et matériels engagés, SM signale qu'un nouvel agent a été affecté à la gestion courante de la zone depuis fin 2015 et que le site bénéficie toujours du renfort ponctuel et déterminant des autres services du Département (« Forestiers sapeurs », « Assainissement » et « Habitat et cadre de vie » pour les actions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable ou EEDD).

Concernant les missions assurées par le SDTC, SM évoque le passage régulier des agents pour l'entretien et le suivi du site (y compris sur les aires de stationnement) avec notamment le nettoyage de la plage et de l'arrière-plage où sont recueillis des volumes importants de déchets anthropiques en tous genres (verre, cannettes mais aussi gravats...).

La signalétique du site a été renouvelée en août avec, en particulier, l'implantation de panneaux rappelant l'interdiction de camper et de bivouaquer. Cependant, SM déplore la disparition rapide de ce matériel. Le SDTC a également œuvré au renforcement des aménagements classiques (ganivelles et clôtures). En 2016, la réfection programmée des clôtures se fera dans le respect de la protection des tortues d'Hermann. Concernant la mise en défends des genévriers contre l'incendie, 17 ha ont été traités avec l'aide des services mentionnés précédemment.

Cette opération s'est déroulée dans le respect des préconisations du DOCOB et du CEN Corse (hauteur de coupe et calendrier d'intervention arrêté en janvier) ce qui a entraîné de nouvelles contraintes car il a fallu intervenir sur la bordure de ronciers et d'aulnes sans faire appel aux engins lourds. Il a été décidé, avec le service « Assainissement », d'employer une épareuse afin de limiter les impacts dus au poids des engins. Une action différenciée et efficace a également été menée grâce aux interventions à la débroussailluse autour des jeunes genévriers.

C'est dans le même esprit, et selon la fiche action 3.4 du DOCOB, que la lutte contre le développement du mimosa (qui s'étend actuellement sur 4 ha environ) – en lien avec la protection des habitations du lotissement contre l'incendie et la préservation des tortues d'Hermann – s'est poursuivie. Un test d'arrachage a été tenté sur une partie des 4 ha de mimosa. Pour que l'opération soit une réussite, il faut éliminer toutes les racines afin d'éviter les repousses. Les petits individus doivent être arrachés manuellement. Sur le reste de la superficie, il faut procéder à la coupe habituelle afin d'assurer la protection contre l'incendie. Un débat s'instaure à nouveau concernant les méthodes de lutte contre ces espèces envahissantes à mener en conciliant la protection des autres espèces comme la tortue d'Hermann.

SM achève sa présentation en abordant la sensibilisation du public à travers l'EEDD et la surveillance. Sur le premier point, l'essentiel a été dit concernant la manifestation conjointe organisée le 24 juin 2015 dans le cadre de la « Fête de la Nature » ainsi qu'au sujet de la journée du 27 novembre 2015 où le SDTC a présenté concrètement sa gestion du site à l'ACI. SM revient plus en détail sur les actions quotidiennes de surveillance des gardes départementaux qui, en partenariat avec les forces de l'ordre, effectuent régulièrement des rappels à la réglementation. SM signale également quelques intrusions de véhicules motorisés sur le site sans doute durant le week-end. Il s'agit de petits quads qui sont hissés par-dessus les murets près du parking.

Suite à l'intervention de SM, certains participants, comme CP ou EG interrogent le SDTC au sujet, d'une part, de la mise en défends des genévriers et du repérage éventuel de semis appartenant à cette espèce, et, d'autre part, concernant la possible installation d'un éleveur dont le bétail pourrait permettre de lutter, sans impact, contre la prolifération du mimosa tout en entretenant les coupures de combustibles. SM répond que l'on a constaté quelques repousses de genévriers sur l'arrière-plage. Sur la seconde interrogation, PB prend la parole pour dire que la mise en place d'un éleveur sur la zone est en attente. De leurs côtés, Fabien LINDORI (FL) et Don-Louis VALLESI (DLV) confirment que le pacage contribue à empêcher la repousse du mimosa. FL en profite pour informer le CdL de son souhait de voir relancer les réflexions relatives à l'installation d'un éleveur préconisée dans le DOCOB (fiche action 1.2). De son côté, il entretient comme il se doit une partie des terrains et se dit prêt à conventionner afin de pouvoir bénéficier des aides éventuelles qui pourraient lui revenir. Les participants proposent d'inviter agents pastoraux (qu'il serait souhaitable de convier systématiquement au COPIL), éleveurs, CdL et Département à une réunion technique sur le sujet. Insistant sur le fait que l'installation et le soutien d'exploitants agricoles et l'une des priorités de l'OEC, Sébastien LECCIA (SB) intervient pour signaler que les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), financées dans le cadre du plan de développement rural de la Corse (PDRC), seraient mobilisables mais seulement si l'éleveur et le CdL conventionnent. FL informe enfin les membres du COPIL de la présence sur les terrains dont il s'occupe de gros trous semblables à des terriers. Certains participants pensent à la tortue de Floride...

SO poursuit l'ordre du jour en présentant **les propositions d'action pour 2016**. Comme le prévoit la convention d'animation locale, l'établissement du programme prévisionnel d'action 2016 a été préparé avec la DDTM lors de la réunion technique du 2 septembre 2015. A l'issue de ces échanges, les participants ont validé le programme d'action prévisionnel soumis pour avis au COPIL. Ce programme comporte notamment, en plus des tâches courantes comprises dans le cadre de la convention d'animation locale :

- la création, l'impression et la diffusion de la lettre d'information du site « Natura 2000 », action de communication prévue en annexe 2 de la convention locale d'animation. L'obligation est d'en éditer au moins une par an et l'idéal serait de pouvoir en publier une par semestre. Le format pressenti est un feuillet A3 plié. La communauté de communes a présenté à la DDTM les devis pour la conception de la lettre d'information ainsi que pour sa diffusion par publipostage, le tout pour un coût prévisionnel de 3 290,19 € HT finançable à 80% par l'Etat (hors convention d'animation). La lettre, dont le contenu sera validé par un groupe de travail, sera éditée à 5 000 exemplaires et distribuée en priorité aux habitants des communes de Lucciana, Vescovato, Venzolasca et Sorbo-Ocagnano. Une diffusion plus large pourra toucher les autres communes de la Casinca et la mise en ligne d'une version numérique téléchargeable (sur le site web de la collectivité et par l'intermédiaire des réseaux sociaux) assurera l'accès de son contenu au plus grand nombre et à moindres frais ;

- la conception et l'implantation d'une signalétique réglementaire et d'information ;

- la relance de l'étude sur les aménagements. A diverses reprises, lors de réunions techniques ou au cours du dernier COPIL, l'étude livrée par Max BOULMER, intitulée « Avant-projet d'aménagement pour la restauration des espaces naturels et d'accueil du public », a fait l'objet de vives critiques. Il serait judicieux de dépasser ces oppositions à la mise en œuvre globale des préconisations d'aménagement avancées par Max BOULMER en contactant un bureau d'études. Celui-ci aurait pour mission de faire, à partir de l'état des lieux établi par Max BOULMER, des propositions d'aménagement qui pourraient être mieux partagées et de compléter l'avant-projet avec des détails techniques et des prévisions budgétaires précises. Cette mission, dont le coût serait probablement inférieur à 15 000 € (le montant journalier d'une telle prestation intellectuelle est généralement évalué à 500 €), pourrait être négociée sans consultation en contactant simplement 3 bureaux d'études qui feraient connaître leurs tarifs. Plusieurs prestataires sont disponibles : l'antenne insulaire de la société Biotope, à Borgo ; Pascal MONEGLIA et sa société Endemys ; Erba Barona dirigée par François GARNIER qui travaillent très souvent sur ce type de projets. Le prestataire retenu pourrait fournir une étude pour la maîtrise d'œuvre des aménagements avec un cahier des charges rédigé à partir du contenu de l'avant-projet de Max BOULMER ;

- l'enlèvement des épaves de véhicules afin d'achever l'action entreprise en juin-juillet 2015 par l'ACI pour un montant de 1800 € HT finançables à 80% par l'Etat (hors convention d'animation) ;

- l'organisation de journées de sensibilisation (dans le cadre de la « Fête de la nature », en juin, et des journées européennes du patrimoine, en septembre) avec, si possible, des animations proposées aux scolaires (le coût du transport pourrait éventuellement être pris en charge par l'OEC dans le cadre du soutien apporté aux actions d'EEDD) ;

- le recours à un stagiaire de l'université de Corse. Cette question a été abordée en septembre 2015 puis finalisée le 8 décembre au cours d'une autre réunion technique avec la DDTM. Dans un premier temps, il a été envisagé d'avoir recours à des stagiaires afin

d'accroître les connaissances scientifiques relatives au site (avifaune, reptiles...) comme le prévoient certaines fiches action des DOCOB. Les nombreux échanges entre les différents partenaires et la rencontre du 8 décembre ont permis de préciser ce projet. Le recours à une stagiaire de l'université de Corse en Master 2 GILE (gestion intégrée du littoral et des écosystèmes) doit contribuer à répondre à une problématique spécifique sur le site : celle de la gestion de la circulation motorisée et pédestre qui, elle aussi, fait l'objet de diverses fiches action des DOCOB. Au-delà de cette problématique, c'est également la question de la mise en œuvre de certains aménagements que ce travail de recherche permettra d'esquisser en faisant des propositions d'amélioration de l'avant-projet réalisé dans l'étude de Max BOULMER. Pour tenir compte du calendrier financier de la DDTM, le stage durerait 5 mois, du 1^{er} février au 30 juin 2016, sur la base d'une convention établie entre la communauté de communes et l'université de Corse. Le coût de ce stage a été estimé à 3 763,20 € HT. Il comprend la gratification (au montant horaire légal en vigueur pour l'année 2016, soit 3,60 €) et des frais de déplacement afin que la stagiaire puisse aller sur le terrain à la rencontre des acteurs. L'opération serait finançable à 80% par la DDTM.

Les membres du COPIL proposent d'ajouter à cette liste, suite aux échanges positifs entre FL et le CdL, l'organisation d'une concertation au sujet des terrains pouvant être confiés par convention aux éleveurs.

Concernant les actions de sensibilisation, SM informe que suite à la restructuration de l'organigramme des services du Département, il existe désormais un pôle d'actions territoriales (PACTE) avec une direction de l'environnement qui coiffe le SDTC et qui dispose aussi d'une cellule dédiée à l'EEDD.

EG rappelle les préoccupations de l'Etat vis-à-vis du pilotage du site « Natura 2000 » et explique l'importance donnée aux problématiques liées à la fréquentation (piétinements, circulation, déchets...). Concernant la surveillance, EG indique que le plan de contrôle de police relatif aux espaces naturels et aux sites « Natura 2000 » est en cours de montage. La signalisation préalable du site afin d'informer sur la réglementation en vigueur doit également permettre, si besoin, de pouvoir « appuyer » les procès-verbaux auprès du procureur. La mise en œuvre de la signalétique en préparation est donc une priorité.

Le président de la communauté de communes revient sur le nettoyage des plages qui pose problème et sur la nécessité de trouver des solutions par rapport aux enjeux auxquels doivent faire face les socioprofessionnels. EG fait savoir que la DDTM travaille à la réalisation d'une plaquette d'information relative au nettoyage mécanique des plages qui ne peut intervenir que sur autorisation. Dans le cadre du site « Natura 2000 », et du fait des problèmes d'érosion littorale touchant plus particulièrement cette zone, il faudra probablement se tourner vers des solutions de gestion différenciée consistant à ne pas y appliquer la même intensité ni la même nature d'interventions que sur les autres plages de Casinca ou de Marana.

EG achève son propos concernant le programme prévisionnel d'action en faisant savoir qu'il faudra prévoir une réunion de travail dès que la stagiaire débutera son étude car il faut rechercher dans les meilleurs délais des solutions envisageables pour la circulation motorisée et pédestre sur le site « Natura 2000 » tout en sachant qu'il sera en pratique impossible de fermer tous les accès.

Les membres du COPIL valident le programme prévisionnel d'action pour 2016.

La parole est donnée à PB qui présente **les projets du CdL pour 2016**. Le plus important est un projet pilote intitulé « Ad'Apto ». Lancé au niveau national en 2015 et devant se dérouler jusqu'en 2017, Ad'Apto a pour objectif de mettre en valeur une dizaine de démarches locales d'adaptation aux

risques d'érosion côtière et de submersion marine associant des sites du CdL et les territoires environnants soumis à ces aléas. Le projet vise à montrer de façon concrète, par des exemples locaux, qu'une anticipation raisonnée acceptant mobilité de l'interface terre-mer sur des espaces naturels est possible. 10 sites pilotes ont été répartis par le CdL sur l'ensemble du littoral français. En Corse, la zone de l'étude, qui vise à une gestion souple du trait de côte sur le littoral du nord de la Casinca et de la Marana (y compris en matière d'entretien des plages), concerne 2 sites :

- le site de l'embouchure du Golu/nord Casinca ;
- le littoral de la cellule hydro-sédimentaire de la Marana (zone de Lupinu-Golu).

3 sujets de stages universitaires encadrés par un vacataire de la délégation corse viendront compléter la démarche Ad'Apto dans le but d'affiner et de développer la nouvelle stratégie du CdL sur la partie nord de l'unité littorale Golu-Casinca et de faire du CdL un acteur pilote en matière d'adaptation au risque de submersion marine et d'érosion côtière. Au final, l'objectif est d'élaborer et de partager avec les parties prenantes un diagnostic et des *scenarii* donnant des visions à 50 et 100 ans mais également de définir un plan d'action accepté par tous.

PB aborde ensuite les projets d'acquisitions du CdL au nord du Golu, à Tanghiccia. Les négociations avec les propriétaires se déroulent plutôt bien malgré certaines décisions de justice qui ont tendance à retarder un peu le processus. Le CdL compte également sur l'action de la communauté de communes auprès des propriétaires de Casinca pour les informer sur les modalités de cession de leurs terrains à l'établissement public.

Le CdL souhaite également voir avancer la réflexion et surtout l'action pour l'aménagement de la portion finale de la route départementale 37 avec la mise en œuvre des préconisations de Max BOULMER et des études antérieures, notamment les intentions paysagères et propositions d'aménagement établies en novembre 2005 par Alain FREYTET, paysagiste conseil du CdL. A cette fin, PB remet à la communauté de communes, pour étude et suite éventuelle à donner, un dossier pratiquement complet de consultation pour une maîtrise d'œuvre concernant les aménagements à réaliser dans cette zone. Le programme de l'opération prévoit :

- de reconstituer et de renforcer la protection du cordon dunaire ;
- de réorganiser l'accueil du public au débouché de la route départementale 37 avec cicatrization du stationnement bitumé, déplacement de l'aire de parking, reprise des accès, revégétalisation... ;
- de repenser et d'agrandir la zone de stationnement actuelle située sous les eucalyptus, sur l'arrière des genévriers ;
- d'envisager une mise à l'eau saisonnière intégrant son accès aménagé, son fonctionnement (avec aire de retournement) et le blocage des véhicules pour empêcher leur intrusion et leur circulation sur la plage ;
- d'équiper le site pour l'information et la sensibilisation du public.

PB achève son intervention en revenant sur la discussion avec FL, au sujet de l'installation possible et souhaitée d'un éleveur sur les terrains du CdL, en confirmant que le conventionnement à moyen terme (car, dans l'immédiat, le personnel du CdL est engagé sur des projets lourds) est tout à fait réalisable.

Au titre des questions diverses, Arnaud LEBRET (AL), animateur au CEN Corse, demande la parole pour évoquer le nouveau programme européen relatif à la lutte contre les espèces invasives.

Concerné par la faune envahissante, en particulier les tortues, AL propose de mener une réflexion conjointe sur les actions de connaissance et de sensibilisation à mettre en œuvre dans ces domaines sur le site « Natura 2000 ».

CP complète cette intervention en mentionnant un projet similaire de l'OEC éligible aux fonds européens sur les espèces végétales, notamment l'acacia, et les insectes invasifs. Le site de Mucchiatana pourrait être retenu pour mettre en place une partie de ce programme, y compris les opérations de lutte. Il est précisé que ces propositions sont émises sous réserve que les dossiers respectivement déposés par le CEN Corse et l'OEC soient retenus par les instances européennes.

Reprenant les informations données lors de la réunion technique du 2 septembre 2015, EG fait savoir qu'il tient à l'action présentée par la CEN Corse et indique que la DDTM participera largement au financement complémentaire des fonds européens pour que ce travail puisse être réalisé. Afin de « boucler » le budget de l'étude, une contribution modique de la communauté de communes serait envisageable.

A la demande de certains participants, SO indique que l'ensemble des comptes rendus des diverses réunions techniques qui se sont tenues en 2015 seront adressés, sous format numérique, à l'ensemble des membres du COPIL.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, TP remercie les membres du COPIL. La réunion prend fin à 16h20.

Ce compte-rendu est une synthèse, la plus fidèle possible,
de la réalité des échanges de cette réunion.
Etabli le 5 mars 2016 par Stéphane ORSINI
et validé par Tony POLI, président de la communauté de communes de la Casinca.